



N°...../MB /CC/PRMP/2023

1963

La Cheffe de Cabinet

Relance de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère du Budget

AAO N° 008/MB/CAB/PRMP/2023

Suite à l'obtention de l'avis de non objection n°0635/MEF/DGCMP/DAGAS/SAG/2023 en date du 1^{er} Septembre 2023 de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, sur le rapport d'évaluation des offres en deux (02) lots distincts, dont le lot 2 relatif à la fourniture **de serveurs et licences** en faveur de la Direction Nationale des Systèmes Informatiques rendu infructueux, et ce conformément aux dispositions de l'article 74 du Code des Marchés Publics, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de tous les candidats éligibles de la relance de l'Appel d'Offres ci-dessus cité relatif au lot 2, pour quinze (15) jours.

1-Les fournitures seront livrées au Ministère du Budget (**Direction Nationale des Systèmes Informatiques**) dans un **délai de Quarante-cinq (45) jours**, après approbation et notification définitive du marché au titulaire.

2-Le Ministère du Budget sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de **Serveurs et licences**.

3-La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics** du **Ministère du Budget** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur Amadou BARRY, commune Kaloum** **Personne Responsable des Marchés Publics/ Ministère du Budget** téléphone : +224 628 30 78 71/ abarry@mbudget.gov.gn /Bureau numéro 403 au 4^{ème} étage, commune Kaloum.

5-Les exigences en matière de qualification sont :
(Voir le Dossier d'Appel d'Offres)

6-Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7-Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **PRMP du Ministère du Budget ; Amadou BARRY, Tél : (+224) 628 30 78 71/ 664 48 29 57/ adresse électronique : abarry@mbudget.gov.gn** et prendre



connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Ministère du Budget/PRMP/Bureau N°403 du Lundi au Jeudi de 10 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes à compter du 16 octobre 2023 contre un paiement⁷ non remboursable d'Un million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF)**. Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :

- 50 % au compte numéro 4111071 du receveur spécial du trésor ;
- 30 % au compte numéro 2011000407 de l'ARMP ;
- 20 % au compte de l'Autorité Contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

8-Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Siège du Ministère du Budget/ Secrétariat de la Cellule de passation/Rez-de-chaussée au plus tard le 31 octobre 2023 à 11 h 30 min GMT**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : **Salle de conférence du siège du Ministère du Budget, au 5^{ème} étage**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à 1.5% du montant de l'offre, pour un délai de validité de 90 jours.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du **Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint **A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de 180 jours, à compter de la date limite de soumission.

La législation régissant l'appel d'offres.

Conakry, le.....1.1.OCT.2023..



M'Mahawa TOURE